

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2024-119

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

**Objet : Contrat d'assurance de la Flotte automobile de la  
commune**

*Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,*

*Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 et la délibération du conseil municipal en date du 15 février 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,*

*Vu le Code de la Commande Publique, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019,*

Suite à la résiliation unilatérale du marché public d'assurances de la flotte automobile au 31 décembre 2024 dont Pilliot Assurances est l'actuel titulaire, une consultation par procédure adaptée a été lancée le 23 octobre 2024 en vue de répondre à ce nouveau besoin à compter du 01 janvier 2025.

A l'issue de la période de publication, il n'y a pas eu d'offre, la consultation a été déclarée infructueuse. Cette dernière a été relancée en procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence préalable. La société JDG Assurances a remis une proposition d'assurance pour la flotte automobile pour un montant annuel de 28 425.03 € TTC pour une durée maximale de 4 ans.

**DECIDE**

- **DE SIGNER** le contrat d'assurance pour la flotte automobile avec la société JDG assurances pour un montant annuel de 28 425.03 € TTC.
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget de 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 31/12/2024

Monsieur Le Maire,  
Bernard BROTTES



Commune de La Voulte-sur-Rhône  
9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône  
04.75.62.40.44